

Commune municipale de Romont



Rapport préliminaire au plan financier 2021 - 2025

Établi selon le MCH2

(en application de l'article 23 de l'ordonnance de Direction sur la gestion financière des communes (ODGFCo; RSB 170.511))

Décembre 2020

Table des matières

1. Rédaction du plan financier	3
2. Bases de calculs.....	3
3. Investissements.....	4
a. Total des investissements par année de planification :	4
b. Principaux crédits prévisibles :.....	4
4. Évolution des charges	5
5. Évolution des revenus	6
6. Évolution des financements spéciaux	7
7. Évolution de la fortune nette et des liquidités	9
8. Évolution du résultat du plan financier	9
9. Conclusions du pouvoir exécutif	10

1. Rédaction du plan financier

Le plan financier a été élaboré entre les mois d'octobre et novembre 2020 par l'administratrice des finances, Mme Claudine Leisi-Odiet. Il a ensuite été présenté en première lecture au Conseil municipal lors de sa séance du 9 novembre 2020. Lors de cette réunion, le Conseil municipal a discuté de plusieurs projets qu'il souhaitait réaliser. En tenant compte des vœux de l'exécutif, une seconde version a été présentée au Conseil municipal lors de sa séance du 23 novembre 2020 qui l'a acceptée.

Le projet de hangar pour les pompiers a été sorti de la planification financière.

2. Bases de calculs

Le plan financier est fondé sur les comptes de l'exercice 2019, qui ont été acceptés lors de l'assemblée municipale du 17 septembre 2020 et sur le budget actualisé 2020.

Les critères suivants ont servi de base à l'établissement du plan financier:

Quotité d'impôt	1,60
Taxe immobilière	1,1‰
Taxe des pompes (de la compétence du syndicat OPRV)	6% de l'impôt d'État, au minimum CHF 20.- et au maximum CHF 450.- pour les hommes et les femmes
Taxe des chiens	CHF 70.- pour les chiens au village et CHF 50.- pour les chiens de fermes isolées
Taxe pour l'alimentation en eau potable	Dès 2021 : CHF 1.90/m³ d'eau consommée + taxe de base de CHF 11.- par unité de raccordement ^(UR) (ancien prix : CHF 1.50/m³)
Taxe pour l'assainissement des eaux usées	CHF 1.80/m ³ d'eaux usées + taxe de base de CHF 13.- par unité de raccordement ^(UR) + taxe cantonale de CHF 20.- par adulte
Taxe pour l'enlèvement des déchets	Taxe de base de CHF 80.- par adulte et de CHF 60.- à CHF 250.- par commerce, industrie, artisan, bureau, etc.

3. Investissements

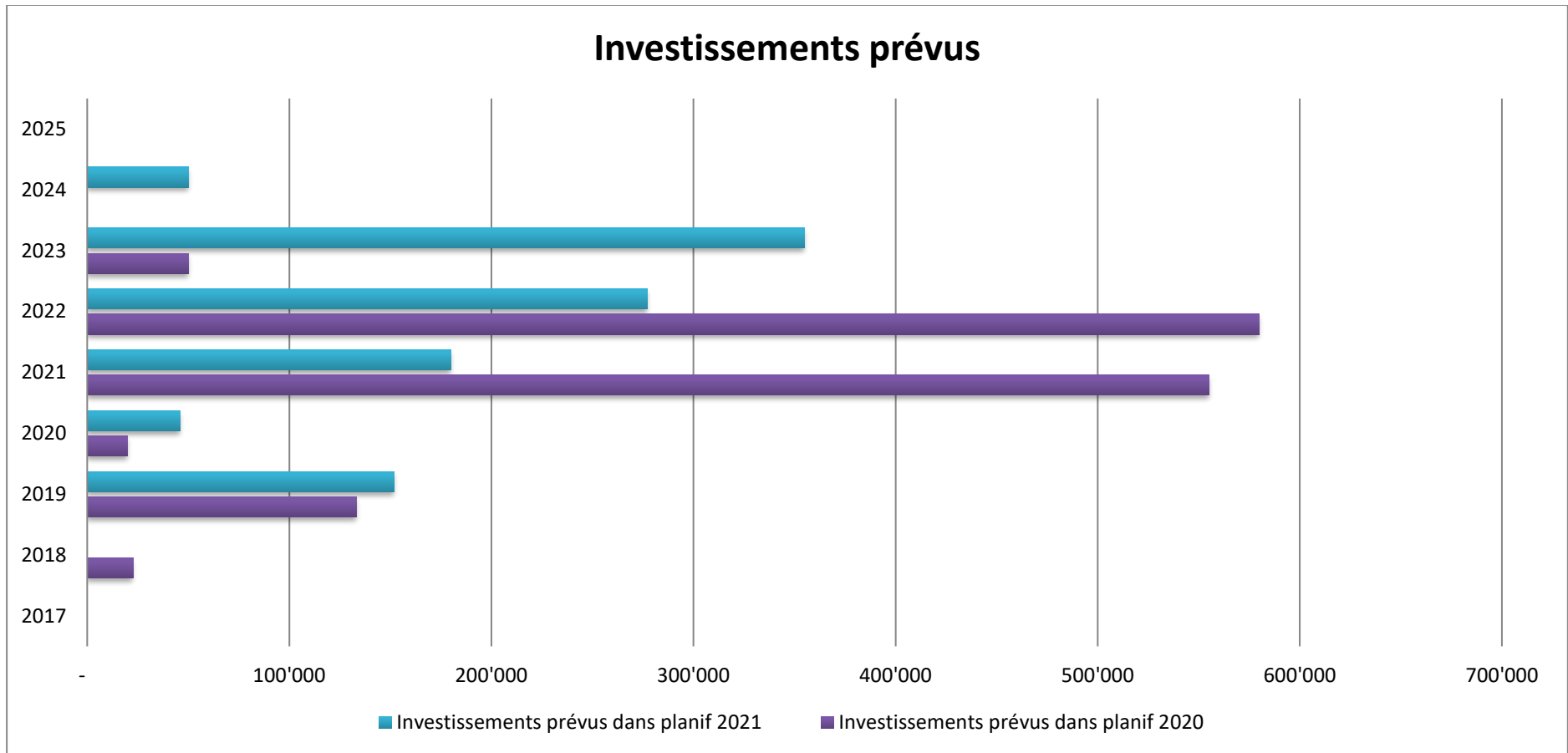
Il a été tenu compte, lors de l'élaboration du plan financier 2021 – 2025, de la planification des investissements suivants :

a. Total des investissements par année de planification :

	2021	2022	2023	2024	2025
Investissements nets compte général (financés par les impôts)	40'000	79'000	355'000	50'000	0
Investissements nets financements spéciaux (financés par les taxes)	140'000	198'000	0	0	0
Total	180'000	277'000	355'000	50'000	0

b. Principaux crédits prévisibles :

Réfection du Clos Michel : abaissement de la route	27'000.00 CHF
Réfection des collecteurs dans la route cantonale répartie sur 2 ans en tenant compte d'1 subvention pour les hydrantes de Fr. 6'000.-	430'000.00 CHF
Achat d'un véhicule pour le déneigement des trottoirs	25'000.00 CHF
Transformation de l'ancien magasin en bureau communal	300'000.00 CHF
Nouveaux ameublements pour le bureau communal	30'000.00 CHF
Transformation du bureau actuel en appartement	50'000.00 CHF
Total des investissements prévus	862'000.00 CHF



4. Évolution des charges

Aucun changement n'a été pris en compte en ce qui concerne la gestion du personnel. La masse salariale incluant les indemnités, vacances, jetons de présence ainsi que toutes les charges sociales ont été évalués en tenant compte d'une progression annuelle de 1 %.

Une progression annuelle de 1% a également été calculée sur les charges de biens et de services. Au niveau des infrastructures communales, un montant de 2'000 francs a été prévu chaque année pour l'entretien courant du bâtiment de l'école, sauf en 2022 durant laquelle un montant de 17'000 francs a été ajouté pour la réfection de tous les volets du bâtiment. Concernant le réseau routier, un montant variant entre 2'000 et

3'500 francs a été planifié pour maintenir les routes et chemins communaux en bon état. La restauration des trois fontaines a été prévue sur 2 ans, soit en 2021 et en 2022.

La participation communale à la compensation des charges cantonales est calculée selon les prévisions fournies par le canton. Cela concerne principalement les transports publics, l'aide sociale, les prestations complémentaires AVS/AI ainsi que d'autres tâches définies par la nouvelle répartition des tâches (LPFC). Les participations (coûts/habitant) sont les suivantes :

Type de compensation		2021	2022	2023	2024	2025
Prestations complémentaires AVS/AI		236.00	240.00	243.00	247.00	251.00
Allocations familiales		5.00	5.00	5.00	5.00	5.00
Compensation des charges « aide sociale »		563.00	595.00	591.00	572.00	572.00
Transports publics	<i>Par point TP</i>	374.00	402.00	405.00	417.00	420.00
	<i>Par habitant</i>	48.00	51.00	52.00	53.00	54.00
Péréquation financière et compensation des charges		183.00	182.00	181.00	180.00	180.00

Les investissements prévus augmentent les amortissements comptables. Chaque investissement est amorti en fonction de sa durée de vie telle que définie par l'OACOT. Par rapport à l'ancien système qui obligeait à amortir de 10% sur la valeur résiduelle, l'amortissement selon la durée de vie va alléger la charge d'amortissement les premières années, mais cela sera compensé lors des dernières années. En 2021, les amortissements devraient se situer à CHF 44'130.- pour atteindre CHF 67'800 en 2025. Le patrimoine administratif existant au 1^{er} janvier 2016 (introduction du MCH2) sera complètement amorti à fin 2025, si bien qu'à partir de 2026 la charge d'amortissement sera allégée de quelque 27'700 francs.

Le nouveau système d'amortissement est quelque peu pernicieux, car il donne l'illusion que les nouveaux investissements pèsent moins lourd sur les comptes communaux. Mal géré ou compris, ce nouveau système pourrait amener à investir de manière exagérée.

5. Évolution des revenus

Les pronostics fournis par le canton ont été utilisés pour prévoir les recettes fiscales. Ainsi, les rentrées fiscales ont été estimées par projection de la première tranche d'impôt facturé en 2020 d'une part, et d'autre part en tenant compte d'une augmentation du nombre de contribuables.

L'impôt par contribuable inscrit au budget 2021 sera en recul d'environ 3 % par rapport aux projections 2020. Cette diminution est due d'une part au coût des mesures liées à la révision 2021 de la loi sur les impôts (augmentation de la déduction des frais de garde des enfants par des tiers),

et d'autre part à la crise liée au coronavirus. À compter de l'année de planification 2022, on table sur une croissance de l'impôt par contribuable de 3,1 % puis sur une normalisation à partir de l'année de planification 2023, où il a été escompté une croissance modérée de 1,6 à 2,2 %.

Conjuguée avec une augmentation moyenne de la population de 2 habitants par année, les revenus fiscaux ordinaires devraient évoluer de 360'000 francs en 2021 à 399'600 francs en 2025.

L'actuelle quotité fiscale de 1.6 a été utilisée pour toute la période planifiée. Des éléments externes non maîtrisés par la commune peuvent passablement perturber la planification des revenus fiscaux, par exemple la variation des salaires et autres bonus reçus par les contribuables, ou aussi la variation des déductions fiscales telles que les charges d'entretien des immeubles.

6. Évolution des financements spéciaux

Alimentation en eau : Le Conseil municipal, lors de sa séance du 9 novembre 2020, a décidé conformément au règlement communal en vigueur, d'augmenter de 40 ct. le m³ d'eau potable. La taxe de consommation se montera à partir de 2021 à CHF 1.90. Malgré cette adaptation, l'eau potable ne s'autofinancera toujours pas puisqu'il est prévu de ponctionner régulièrement dans la réserve du fonds, mais dans un premier temps, la réserve sera suffisante pour compenser ces pertes, puisque le solde du fonds de l'équilibre de la tâche du service des eaux devrait se situer aux alentours de CHF 38'800.- à fin 2025. Cela représente une diminution de CHF 6'300.- pour la période 2021 – 2025.

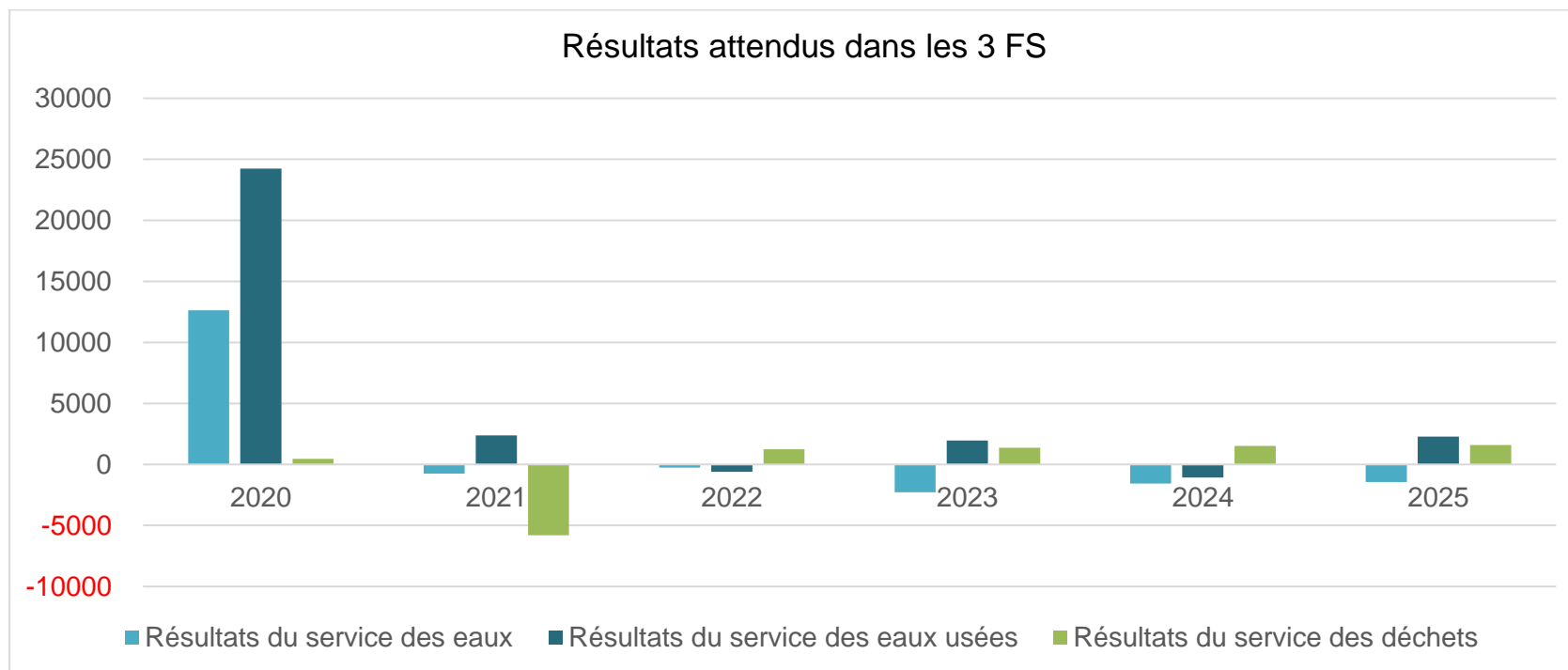
Résultats du service des eaux	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Version 2021	12'630	-760	-264	-2'277	-1'560	-1'432

Eaux usées : le solde du fonds de l'équilibre de la tâche du service de l'élimination des eaux devrait se situer aux alentours de CHF 228'100.- à fin 2025. Cela représente une augmentation de CHF 4'900.- pour la période de 2021 – 2025. Par conséquent, les taxes n'ont pas été modifiées dans cette planification.

Résultats du service des eaux usées	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Version 2021	24'250	2'380	-610	1'956	-1'077	2'291

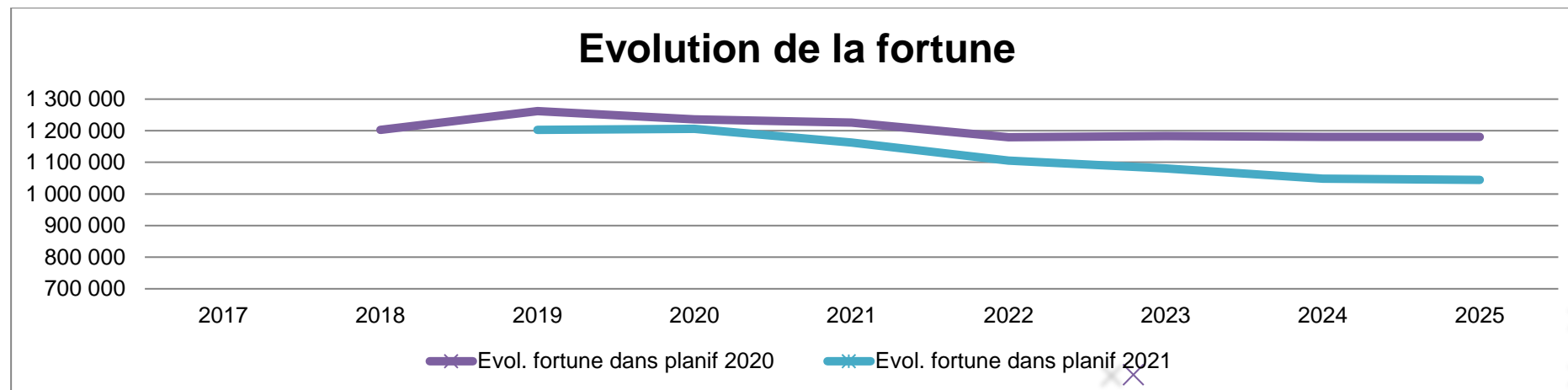
Élimination des déchets : le solde du fonds de l'équilibre de la tâche du service des déchets devrait se situer aux alentours de CHF 28'000.- à fin 2025. Cela représente une légère baisse de 100 francs sur l'ensemble de la période de 2021 – 2025. Par conséquent, les taxes n'ont pas été modifiées dans cette planification.

Résultats du service des déchets	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Version 2021	460	-5'790	1'238	1'375	1'514	1'603



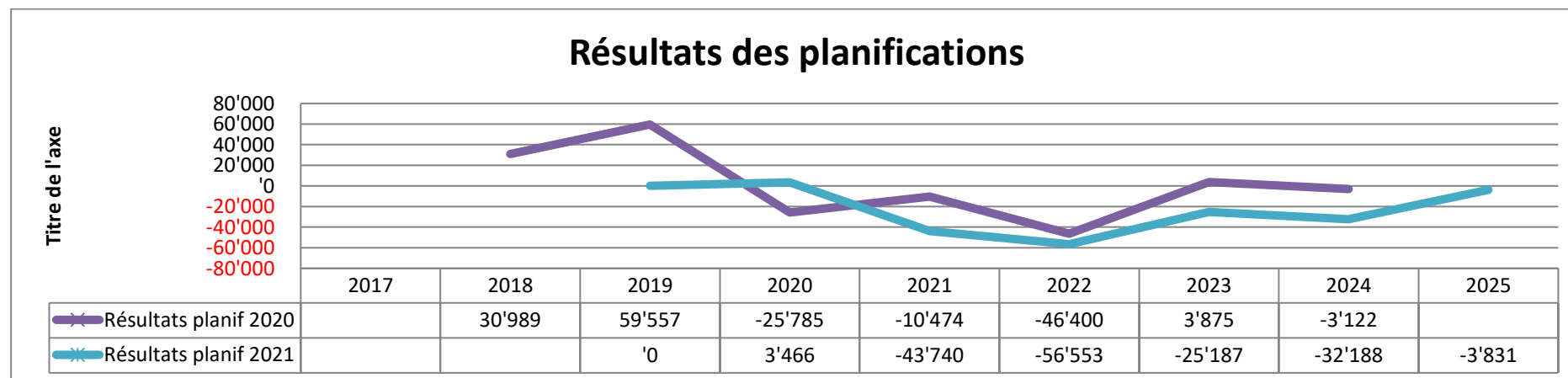
7. Évolution de la fortune nette et des liquidités

L'excédent de bilan (fortune nette) devrait se situer aux alentours de CHF 1'044'000.- à fin 2025. Selon le solde inscrit au 1^{er} janvier 2020, cela représente une diminution de CHF 158'000.- pour la période de planification.



8. Évolution du résultat du plan financier

Voici l'évolution du résultat du plan financier :



9. Conclusions du pouvoir exécutif

Le plan financier démontre que pour les cinq prochaines années, les investissements prévus seront supportables pour la commune. En conclusion, on constate que la quotité d'impôt peut être maintenue à son niveau actuel, la fortune, encore confortable en 2020, suffira à absorber les pertes prévues au cours des années futures.

À savoir que les coûts induits, entre autres les intérêts et dépréciations des investissements effectués durant ces années de planification, auront des répercussions sur le budget de la commune encore bien après 2025.

Le plan financier sera présenté et expliqué lors de l'assemblée municipale du 14 décembre 2020.

Romont, le 1^{er} décembre 2020

Municipalité de Romont

Au nom du Conseil Municipal

Le Président : Le Conseiller municipal :

Yvan Kohler

Roger Benoit

L'Administratrice des finances

Claudine Leisi

Annexe: Plan financier